

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 60-90/FP du 3 mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63-81 du 26 mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires ;
Vu le décret n° 67-50 du 24 février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
(notamment en son article 1er - 2° alinéa) ;
Vu le dossier constitué par l'intéressé ,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr. NGAMOUKOUBA Gérard, né le 20 Janvier 1942 à Motokomba
(Gamboma), titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome, est intégré dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture) et nommé Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice local
660 - ACC ; néant.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet à compter du 8 Janvier
1971 date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 17 Avril 1971

Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre du Développement, chargé
des Eaux et Forêts

Commandant M. NGOUABI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DGAPE 5
DGT-BST 1
DF 3
CF 2
DRH 1
DGSAZ 2
SGCE/BC 3
Intéressé 1

A. DIAWARA.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail

P. Le Ministre des Finances
et du Budget en mission
Le Ministre des Affaires
Etrangères

A. ICKONG.-

Ch. N'GOUOTO.-